

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

IMPOTS DES PERSONNES PHYSIQUES (I.P.P.)
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 71.22.11.U.32.V.1.
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approuvé LF 12/06/07

**IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel permettant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation concerne les employés administratifs qui travaillent principalement ou occasionnellement en comptabilité sans avoir bénéficié d'une formation spécifique à cet effet ou les employés comptables qualifiés qui souhaitent actualiser leurs connaissances

Cette formation a pour but de permettre aux employés

sur le plan des comportements professionnels :

- ◆ d'adopter des attitudes déontologiques en rapport avec l'aspect confidentiel éventuel des informations traitées ;

sur le plan des compétences professionnelles :

- ◆ d'acquérir les compétences indispensables à l'établissement d'une déclaration d'impôts personnes physiques – (IPP)

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Connaissance des bases de comptabilité générale.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Néant

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Impôt des personnes physiques	CT	B	24
3.2. Part d'autonomie			
Total des périodes			24

4. PROGRAMME

INTRODUCTION

- Justification des impôts
- Le budget (notions)
- Répartition des impôts

DETERMINATION ET DECLARATION D'IMPOT

- Détermination
- Méthode

Etude des prélèvements

- Salaires, traitements, et appointements
- Indemnités légales, allocations de chômage, de maladie, d'invalidité, revenus de remplacement et pré-pensions
- Revenus des indépendants, des dirigeants d'entreprise, des professions libérales
- Paiements anticipés
 - *Revenus des biens immobiliers*
 - *Revenus des capitaux et biens mobiliers*
 - *Revenus divers*
 - *Dépenses déductibles*
 - *Dépenses donnant droit à une réduction d'impôt*
 - *Régimes d'imposition*
 - *Calcul de l'impôt*
 - *Déclaration*
 - *Utilisation d'un logiciel*

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de :

- Remplir une déclaration d'impôts personnes physiques avec compréhension des différentes rubriques de celle-ci
- Connaître et d'appliquer les implications fiscales spécifiques aux différents statuts de personnes physiques
- Estimer l'impôt
- Calculer l'incidence des versements anticipés

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence des procédures appliquées;
- ◆ de la capacité d'analyse ;
- ◆ de la logique dans l'enchaînement des opérations ;
- ◆ de la pertinence des procédures de contrôle choisies ;
- ◆ du niveau de clarté et de précision dans la présentation des annexes à la déclaration .

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Ministère de la Communauté française
Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 16 Jan 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : IMPOTS DES PERSONNES PHYSIQUES (I.P.P)
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 712211U32V1
Domaine : 702 Economie-SU:gestion, comptabilité, fiscalité, finances...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

f.o. Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans



Nicole SCHETS
Directrice